



victime de calomnie de mon ex collègue

Par **atine**, le **07/05/2013** à **01:39**

Bonjour,

"Le monde à l'envers"

Il y a 6 mois j'ai été licenciée pour motif économique, depuis je suis restée en bon terme et contact téléphonique avec mon ancien employeur qui désire me réembaucher à mi temps, seulement celui-ci me fait savoir que mon "ancien" collègue qui travail toujours dans l'entreprise lui envoi des mails de diffamation calomnieuse à mon égard et menace l'employeur que s'il me réembauchera il me cassera auprès de mes futur clients. Je précise que leur relation est devenu conflictuelle depuis mon départ et que l'employeur désir s'en séparer.

Quelle aptitude dois je adopter face à mon ancien collègue que je n'ai pas revue depuis mon départ? Faut il croire mon ex employeur? Dois je déposer plainte contre mon ancien collègue ou refuser l'embauche?

Par **P.M.**, le **07/05/2013** à **08:24**

Bonjour,

En tout cas, il ne s'agit pas de diffamation puisque, apparemment, dans le cadre d'une correspondance privée mais tout au plus de la diffamation calomnieuse...

Je ne vois pas comment vous pourriez déposer plainte qui elle-même pourrait finir par une autre plainte précisément en dénonciation calomnieuse puisque apparemment, vous n'avez aucune preuve formelle...

Si l'employeur sait se faire respecter pour lui-même et les intérêts de l'entreprise, il devrait régler le problème puisqu'il y a carrément menaces par ce salarié de se conduire d'une manière déloyale et par ailleurs de vouloir se substituer à son pouvoir de direction...

Par **atine**, le **07/05/2013** à **10:03**

Bonjour, je vous remercie de votre réponse et vous avez raison concernant mon ex employeur qui hélas ne fait rien pour régler ce problème, il se trouve dans une position de faiblesse et son salarié le sais parfaitement. L'employeur connaît mes compétences et regrette amèrement de m'avoir licencié pour cause de manque d'activité. Aujourd'hui il désir se séparer du salarié en poste sachant que celui-ci refusera le mi-temps (car baisse d'activité) et me réembaucher à sa place. Je vais donc ne pas donner suite à cette embauche à mi temps qui de toute façon aboutira vers un licenciement définitif à court ou moyen terme vue la

conjoncture étant sous traitant dans le secteur automobile. L'employeur c'est réveillé trop tard étant donné que j'ai été en activité pendant 7 années sous sa direction connaissant parfaitement mes connaissances et très bonne entente avec la direction et le collègue en question.

Je suis dégoûtée, à cause d'un employeur incompetent vis à vis de ses salariés ne voyant pas plus loin que le bout de son nez pour faire le bon choix j'en paye le prix fort aujourd'hui, je suis sans travail.

Par **P.M.**, le **07/05/2013** à **11:57**

L'employeur a quand même une occasion toute faite de pouvoir étudier la possibilité au moins de sanctionner le salarié qui profère de telles menaces écrites s'il ne veut pas aller jusqu'au licenciement...